

AUVERGNE > CLERMONT-FERRAND 22/03/16 - 07H01

Neuf mois ferme pour le coup de cutter asséné pour une bouteille d'alcool



Illustration bar alcool fête sortie soirée photos : camille mazoyer - Camille Mazoyer

prévenu. Il regrette notamment que si peu d'auditions de témoins aient été faites par son client qui, aujourd'hui, est « stabilisé au niveau social et familial ».

Le tribunal condamne le prévenu à une peine de neuf mois de prison ferme, avec mandat de dépôt à la clé.

Il s'en est fallu de peu. Portée au cou, la lame de cutter aurait pu provoquer des blessures mortelles. Heureusement, la victime s'en est tirée avec seulement cinq points de suture.

L'auteur du coup de cutter a été présenté, lundi, en comparution immédiate, devant le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand. Le mobile de cette altercation futile, survenue à 3 heures du matin dans la nuit de samedi à dimanche, est à mettre en relation avec l'imprégnation alcoolique des intervenants dans une boîte de nuit clermontoise. C'est parce qu'il n'avait plus assez à boire dans la bouteille qu'il avait payée que cet homme de 35 ans a vu rouge.

Qui a tapé le premier ? Qui a sorti le cutter ? Les débats ne permettent pas d'obtenir de certitude sur ces points. Le prévenu, en tout état de cause, reconnaît avoir porté le coup de cutter à son interlocuteur.

Sur le déroulé de cette bagarre, la religion du procureur est faite : « On a vraiment le sentiment que le prévenu est l'agresseur de A à Z et qu'il n'a été, à aucun moment, en position de défense », souligne le magistrat.

Mais les choses sont loin d'être aussi claires pour Me Canis, l'avocat du prévenu. Il met également en avant le parcours compliqué de